



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de MOUY (60150)

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 060-266004365-20260205-DELIB0226-DE



C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 février 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8

L'an deux mil vingt six, le **Lundi 02 février** à 9h30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mouy, convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni au CCAS, 7 place du Dr Avinin, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER

Présents
Messieurs TERRIER, LTEIF, Mesdames PATOUX, DEXTRE, SEBIH, RIVIERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Absents excusés
Madame LACROIX, Madame ROMIEU

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9,

Absents
Madame MOREL

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Pouvoirs
Madame LACROIX ayant donné pouvoir à Mme RIVIERE Madame ROMIEUX ayant donné pouvoir à Mme PATOUX

VU le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale,

Sur le rapport présenté par le Président ;
Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

OBJET
Rapport d'orientation budgétaire 2026

❖ **PREND ACTE** de la tenue du rapport d'orientation budgétaire 2026 qui a eu lieu conformément à la législation et la réglementation en vigueur dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

❖ **EST INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

OBJET
Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-Préfecture de Clermont le Et publication ou notification du

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame La Sous-Préfète de CLERMONT, à Madame La Directrice des Affaires Sociales, à Madame le Receveur Municipal de la ville de St Just En Chaussée pour exécution et publiée conformément à la législation et réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Mouy le 02/02/26

Le Président du C.C.A.S.
Philippe TERRIER

Maire de Mouy

N°02 /26

